

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 septembre 2020

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par  
Mme Lorho

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

L'introduction des pétitions par voie numérique soulève un trop grand nombre de questions auxquelles il n'est pas donné de réponses dans la rédaction proposée dans ce projet de loi. Comment s'assurer que les pétitions numériques, qui ne sont pas contraignantes à éditer, ne serviront pas des objectifs totalement superflus ? Comment s'assurer qu'une personne ne signera pas à plusieurs reprises sur différentes adresses IP ?